# LIVREUR-EUSES : CONTRE L'EXPLOITATION EN ROUE LIBRE !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, VOTE EN LIGNE DU 22 AU 30 MAI 2024

# VOTEZ POUR LA LISTE CNT-SO ET SUD LIVREURS-EUSES!

## NOS REVENDICATIONS :

## POUR UNE MEILLEURE RÉMUNÉRATION :

- · Une heure travaillée = une heure payée (avec les cotisations sociales)
- · Prise en compte des temps d'attente et l'annulation d'une livraison
- · Prime d'entretien des véhicules (scooters, vélos)
- · Prise en charge des frais de transport à 50 % par les plateformes pour les livreurs qui se rendent en transport en commun sur leurs lieux de travail.

#### POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES :

- · Pour notre sécurité, pas plus de dix heures de travail par jour sur plus de six jours par semaine
- · Application de la législation relative aux accidents du travail
- · Ouverture dans toutes les villes de locaux de pause
- · Bannissement des plateformes, des restaurations et des clients indélicats (racisme...)

#### POUR UN STATUT PROTECTEUR :

- · Inscription dans la loi de la présomption de salariat, statut opposable automatiquement à la plateforme
- $\cdot$  Régularisation des livreurs sans-papiers ; mise en place de CSE par plateformes
- · Création d'un statut collectif dans une convention collective









LIVREUR-EUSES : CONTRE L'EXPLOITATION EN ROUE LIBRE!

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, VOTE EN LIGNE DU 22 AU 30 MAI 2024

VOTEZ POUR LA LISTE CNT-SO ET SUD LIVREURS-EUSES

#### NOS REVENDICATIONS :

# POUR UNE MEILLEURE RÉMUNÉRATION :

- · Une heure travaillée = une heure payée (avec les cotisations sociales)
- · Prise en compte des temps d'attente et l'annulation d'une livraison
- · Prime d'entretien des véhicules (scooters, vélos)
- · Prise en charge des frais de transport à 50 % par les plateformes pour les livreurs qui se rendent en transport en commun sur leurs lieux de travail.

#### POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES :

- · Pour notre sécurité, pas plus de dix heures de travail par jour sur plus de six jours par semaine
- · Application de la législation relative aux accidents du travail
- · Ouverture dans toutes les villes de locaux de pause
- · Bannissement des plateformes, des restaurations et des clients indélicats (racisme...)

#### POUR UN STATUT PROTECTEUR :

- · Inscription dans la loi de la présomption de salariat, statut opposable automatiquement à la plateforme
- · Régularisation des livreurs sans-papiers ; mise en place de CSE par plateformes
- · Création d'un statut collectif dans une convention collective







